



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

***Règlement numéro 314-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la
Municipalité de Barnston-Ouest***

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 décembre 2024, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 314-2024 intitulé : « *Règlement numéro 314-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest* ».

Ce règlement a pour objet d'établir des règles afin de favoriser une saine gestion des séances du conseil municipal.

Le *Règlement numéro 314-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest* est entré en vigueur le 3 décembre 2024

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 16 décembre 2024.

Sonia Tremblay
Directrice générale, greffière-trésorière